

Conseil municipal 5 septembre 2014

1) Services techniques

Les travaux de construction du nouveau bâtiment des services techniques ont commencé. Ils devraient durer au moins jusqu'à la Toussaint.

2) Aire de jeux

C'est la proposition faite par la société « S-space-R » qui est retenue. L'aire de jeu pourra ainsi être installée cet automne.

3) Ecole

Le 3^{ème} emploi de l'école maternelle est un emploi que nous avons conservé lors de la suppression de la 3^{ème} classe. Il avait été décidé que cet emploi serait supprimé au départ (retraite ou maladie) de l'intéressée. En cette rentrée, il n'y a plus que deux personnes. Nous revenons ainsi à l'effectif normal, il n'y a pas de poste à pourvoir.

Un autre départ en retraite devrait avoir lieu dans deux ans. Il ne pourra être pourvu que par une personne ayant des qualifications « petite enfance ».

Corbenay est l'une des écoles retenues par l'opérateur Orange pour être équipée (via une parabole) d'un accès internet « Très haut débit ». Il en coûtera seulement 100 € à la commune. L'installation doit se faire dans les semaines à venir.

Il n'est pas donné suite aux subventions demandées par l'association AAMI pour l'aide aux devoirs. Priorité est donnée à la mise en place des rythmes scolaires.

4) conseil communautaire

Sont élus au conseil communautaire : Monsieur Georges BARDOT, Madame Brigitte DUHAUT, Monsieur Marc DOILLON.

5) travaux sur les réseaux

Après avoir pris connaissance des estimations fournies (49250€ pour la rue Henri Duhaut, 76480€ pour la rue Gilbert Duhaut et 38000€ pour le poste de refoulement Impasse du Bourgeot) le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la Convention confiant la mise aux normes de nos réseaux à l'Agence « Ingénierie 70 » mise en place par le Conseil général.

6) Lotissement Mougnot

La Municipalité a reçu cet été le permis de lotir. Nous avons les devis du SIED pour le raccordement aux réseaux secs. Nous attendons les devis pour les autres réseaux.

7) Logement

Notre logement situé 6 rue des Cannes est attribué à Madame COURTOIS Claudine.

7) Sapeurs-pompiers

Sont désignés pour faire partie du comité consultatif communal des Sapeurs pompiers, outre Monsieur le Maire, Monsieur Marc DOILLON et Madame Marguerite COURTOIS.

8) admission en non-valeur

Par décision judiciaire, nous admettons en non-valeur deux factures, une facture d'eau de 39,17€ et une facture d'assainissement de 36,69€.

9) Espace culturel

La bibliothèque rouvrira ses portes le mardi 16 septembre.

Horaires d'ouverture : mardi de 17h à 19h, mercredi de 14h à 17h, samedi de 9h à 12h

11) Forêt

Après examen des résultats de l'appel d'offres, le conseil autorise Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de communes, la convention de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de deux passages busés en forêt. Resteront à la charge de la commune 9514€.

La société AMCA voit son droit de passage en forêt renouvelé pour 9 ans.

12) Secrétariat

Madame Millaud passant en septembre de l'indice 374 à l'indice 393 perd l'IAT, indemnité qui lui avait été accordée en 2008. Le conseil décide de lui octroyer, pour compenser cette perte, une autre indemnité, l'IFTS, échelon 7.

Madame Garcia qui, elle, n'avait pas d'indemnité se voit attribuer l'IAT, échelon 4.

13) SPANC

Le conseil souhaite aider financièrement les habitants situés en zone d'assainissement non collectif qui font l'effort de se mettre en conformité. Durant 3ans, sur présentation des factures acquittées et certification du technicien SPANC, une subvention de 15% des travaux avec un plafond à 1500€ pourra être attribuée.

13) Divers

La municipalité participera le 20 septembre à la sixième édition du « jour de la nuit », action de sensibilisation à la pollution lumineuse. Cette nuit là, toutes les lampes de rue seront éteintes.

Une cérémonie à laquelle seront invitées les écoles, sera organisée au monument aux morts le 16 septembre pour commémorer la libération de notre village.

Rendez-vous citoyen : samedi 11 octobre à 9h sur le parking de l'école maternelle pour l'opération annuelle de ramassage des déchets.